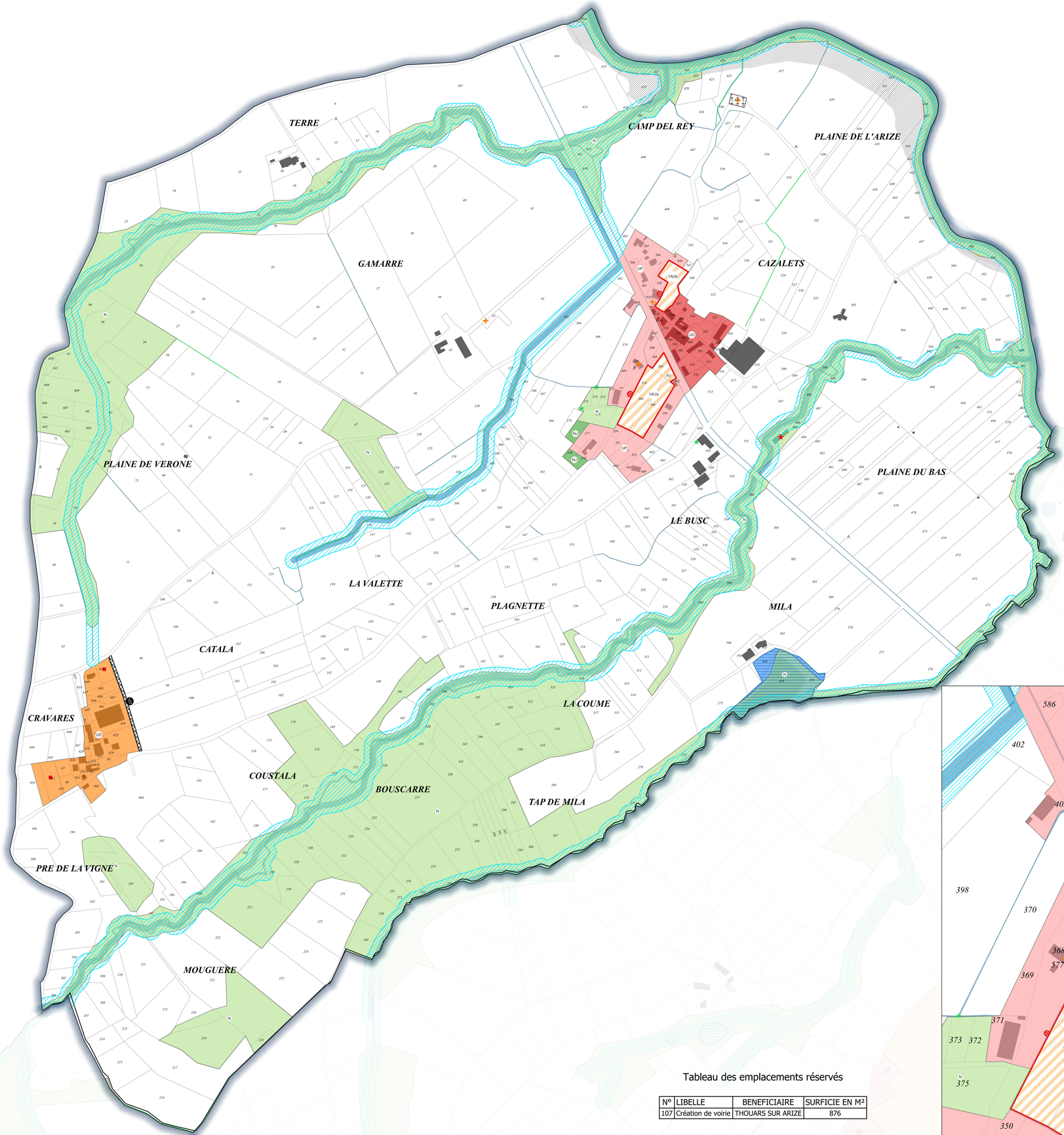

Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFICIE EN M²
107	Création de voirie	THOUARS SUR ARIZE	876

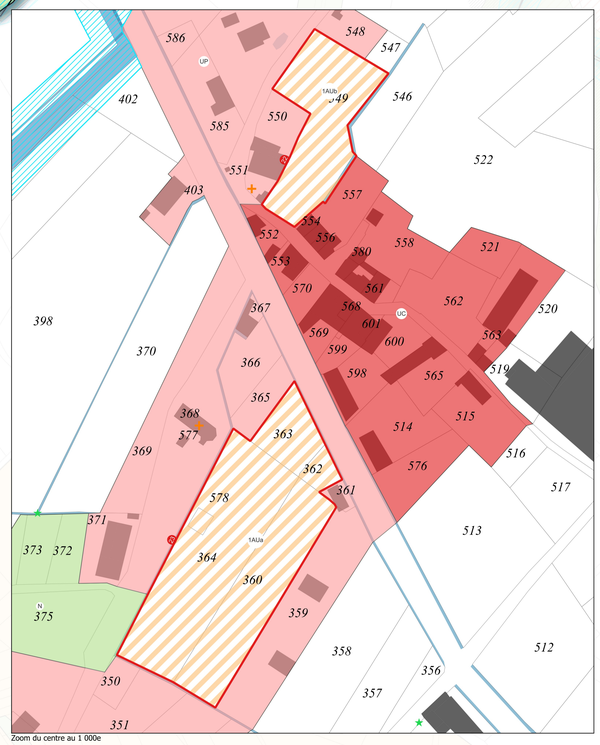

Zoom du centre au 1 000e

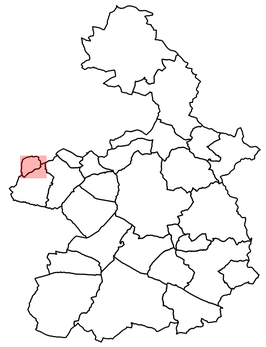

ZONE URBAINE (U)
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
- UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu dense
- UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
- UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
- UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
- ULa - Site de l'Oustal del Carla accueillant des activités de touristiques
- UX - Secteur de développement des activités économiques
- UXc - Secteur de développement des activités commerciales

ZONE A URBANISER (AU)
- 1AUa - Secteur d'habitat à très court terme
- 1AUb - Secteur d'habitat à court terme
- 1AUc - Secteur d'habitat à moyen terme
- 2AU - Secteur de développement à long terme
- 1AUE - Secteur de développement d'équipements publics
- 1AUL - Secteur de développement touristique

ZONE AGRICOLE (A)
- A - Zone Agricole
- AP - Zone Agricole Protégée
- AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
- Aenr - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables

ZONE NATURELLE (N)
- N - Zone Naturelle
- Np - Zone Naturelle Protégée
- NJ - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément

PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Point de vue
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architecturaux

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
- Zones humides
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Atlas des zones inondables
- Zone impactée par un risque

Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLUi
- Zone bleue
- Zone rouge

AUTRES PRESCRIPTIONS
- Linéaire commercial protégé
- Sentier à conserver ou à créer

INFORMATION
- Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU

FOND DE PLAN
- Bâti
- Permis de construire autorisés
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Limite parcellaire
- Communes

0 150 300 m

Echelle au 2 500e

PIECE DU PLUi

3.2

PLUi
PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL
Arize-Lèze

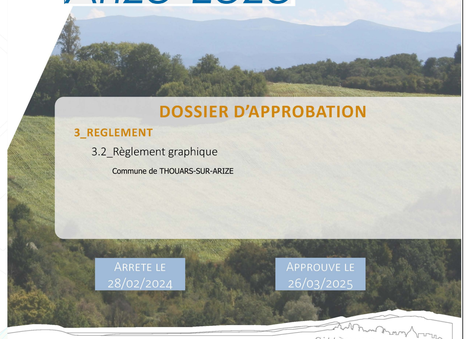

DOSSIER D'APPROBATION

3_REGLEMENT

3.2_Règlement graphique

Commune de THOUARS-SUR-ARIZE

ARRETE LE 28/02/2024

APPROUVE LE 26/03/2025

Cittanova